

	Charte de fonctionnement REVA Réseau de suivi des Enfants Vulnérables en Auvergne		
	Version : 2	Date de diffusion : 07/04/2021	Révision Prévisionnelle : 07/06/2026

Réseau de Santé en Périnatalité d’Auvergne (RSPA) Communauté REVA		
Rédacteur principal : Dr Lecomte B Le : 01/03/2021	Relecture : Mme Thomazet J, Mme Duclos J, Dr Legrand A, Dr Vendittelli F, Mme Miret A, Mme Otto F. Le : 07/04/2021	Validation : Dr Vendittelli F pour le RSPA Le : 07/04/2021

1. Objet

La présente charte de fonctionnement a pour objet de décrire les principes et l’organisation du suivi des enfants vulnérables au sein du Réseau de Suivi des Enfants Vulnérables d’Auvergne (REVA). Les principes du suivi des enfants décrits dans cette charte sont applicables dans chacun des Réseau de Suivi des Enfants Vulnérables de la région ARA.

2. Préambule

Le suivi prolongé des enfants vulnérables est nécessaire. Ce suivi doit être organisé et réalisé par des professionnels de santé, dans la mesure du possible, à proximité du domicile. Une prise en charge optimale et adaptée au patient demande une coordination, une continuité entre les établissements de santé et la ville, une collaboration entre les différents professionnels.

Les réseaux périnataux de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Ara) ont développé des réseaux d’aval, nommés Réseaux de Santé des Enfants Vulnérables (RSEV), afin d’accompagner l’enfant et sa famille jusqu’aux 7 ans de l’enfant. Ce suivi permet de dépister d’éventuels troubles du développement pour orienter les enfants précocement vers une prise en charge spécialisée.

Les RSEV sont des réseaux d’accompagnement, de dépistage et de coordination du suivi, ils ne sont pas un réseau de prise en charge du handicap. Ils incluent principalement les enfants prématurés nés à un âge gestationnel de moins de 33 semaines d’aménorrhées (SA) et d’autres groupes d’enfants vulnérables.

3. Principes éthiques

- L’intérêt de l’enfant prime sur toute autre considération.
- Tout enfant inclus dans REVA doit pouvoir bénéficier d’un suivi en vue d’une prise en charge optimale.
- L’information des parents doit être loyale et complète.
- Les parents ont le choix d’adhérer ou non à REVA. Ils peuvent décider à tout moment d’en sortir, sans justification, en informant la coordination par écrit.
- Le Réseau s’efforce d’améliorer la qualité du suivi par la formation continue des professionnels.
- Le partage des informations médicales entre les intervenants de REVA est soumis au respect du secret professionnel, des règles déontologiques et de la réglementation en vigueur.



- Les professionnels adhérents à REVA s'engagent à mettre tout en œuvre pour qu'une prise en charge se mette en place dans des délais raisonnables, en cas de nécessité.
- Les parents restent libres du choix du médecin traitant qui assure le suivi habituel de l'enfant. Le médecin traitant est un partenaire de REVA.

4. Organisation du suivi

Le suivi est organisé selon un calendrier correspondant à un Plan Personnalisé de Soins (PPS) définissant un parcours, avec des consultations spécifiques à des âges clés et des examens complémentaires à réaliser par des professionnels adhérents à REVA.

4.1. Professionnels adhérents

Les consultations spécifiques sont réalisées par des médecins adhérents à REVA dénommés « Médecins Pilotes ».

Il est généralement proposé une organisation permettant un double regard, avec alternance des consultations de suivi entre :

- un médecin de proximité : de ville (pédiatre ou généraliste) ou de PMI ou hospitalier.
- un pédiatre hospitalier ou une équipe de suivi de CAMSP.

Le médecin « pilote » libéral peut être le médecin traitant de l'enfant.

Les professionnels de santé volontaires adhérents s'engagent par la signature d'un document d'adhésion à REVA, qui vaut acceptation de la présente charte.

4.2. Inclusions

Les enfants répondant aux critères de suivi dans le Réseau sont inclus par l'un des services de néonatalogie ou la coordination de REVA.

Le Réseau REVA est présenté aux parents pendant le séjour en néonatalogie ou la coordination de REVA. Ils manifestent leur accord ou leur refus en signant une fiche d'adhésion à REVA, dont un exemplaire est transmis à la coordination de REVA.

Les parents choisissent librement leur(s) médecin(s) pilote(s) dans la liste des médecins adhérent fournis par le réseau REVA.

Les enfants nés hors de la région ARA, mais dont les parents sont domiciliés dans la région, pourront être inclus dans le réseau de leur domicile. Les parents et/ou les médecins pilotes contactent la coordination en cas de déménagement. Le réseau favorisera l'orientation et le transfert du dossier (après accord des parents) vers le réseau du nouveau domicile.

5. Système d'information

5.1. Le dossier patient

Les données issues du suivi de REVA sont informatisées via le dossier Icos dont les données sont hébergées chez un hébergeur de données agréé.



Il a pour objectif le recueil et l'échange d'informations médicales sur l'enfant, entre les professionnels de santé choisis par les parents, pour son suivi dans REVA.

Chaque professionnel adhérent qui est amenés à rencontrer l'enfant en consultation est habilité par la coordination du réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne à accéder au dossier. Sur demande à la coordination, les parents peuvent faire modifier les médecins référents du suivi de leur enfant.

Les professionnels et la coordination utilisent pour la communication de données de santé une messagerie sécurisée, préférentiellement celle développée par le GCS SARA « Mon Sisra2 » ou toute nouvelle version fournie par le GCS SARA.

Après anonymisation, les données issues du dossier informatique pourront être utilisées pour l'évaluation du réseau REVA dans le cadre de la politique de santé périnatale (régionale ou nationale).

L'utilisation de la base de données à des fins de recherche médicale ou enregistrement d'un patient dans un registre sera possible après anonymisation.

Le Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne intégrant REVA en lien avec le CGS SARA a mis en œuvre l'ensemble des obligations légales qui s'imposent à lui en matière de respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Parmi les mesures mises en œuvre, nous pouvons notamment citer :

- L'hébergement sécurisé dans un espace agréé pour l'Hébergement des Données de Santé.
- Le respect des règles de sécurité en matière d'identification et d'authentification forte des professionnels accédant aux données.
- Le respect des obligations légales en matière d'échange et de partage de données de santé.
- La tenue d'un Registre des Traitements.
- La conduite d'études d'impact préalablement à tout traitement de données sensibles.

Pour toute question relative à la gestion des données de santé de l'enfant, les parents sont invités à contacter le délégué à la protection des données (DPO) du réseau de santé en périnatalité d'Auvergne : dpd@chu-clermontferrand.fr

5.2. Autres parties du système d'information

Le réseau REVA, qui est un des domaines du Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne, dispose aussi de documents (protocoles, formations, etc.) mis à disposition du grand public ou des professionnels via son site web [<https://www.auvergne-perinat.org/>].

6. Rôle des intervenants

6.1. Adhésion des professionnels

- Tous les professionnels adhérents volontaires s'engagent par la signature du document d'adhésion à :
 - Remplir les formulaires du dossier informatique de l'enfant en ligne.
 - Utiliser aux différents âges les outils de consultation, de dépistage ou d'évaluation choisis par REVA.

- Suivre la formation continue organisée ou proposée par REVA.
- Participer ponctuellement à l'évaluation de REVA.

- Les médecins « pilotes » s'engagent également à :
 - Suivre des enfants adressés par les unités de néonatalogie ou par la coordination selon le Parcours Personnalisé de Soins.
 - Consacrer le temps nécessaire à des consultations approfondies de développement et au remplissage du dossier.
 - Coordonner la prise en charge de l'enfant
 - Communiquer avec le médecin traitant.

- Les psychologues, neuropsychologues, pédopsychiatres adhérents s'engagent également à :
 - Effectuer les entretiens, bilans de développement, bilans neuropsychologiques des enfants inclus dans REVA selon le PPS.
 - Contribuer si nécessaire à l'orientation de l'enfant vers une prise en charge adaptée, en lien avec le médecin pilote et le médecin traitant.
 - Communiquer avec la coordination, les médecins pilotes et le cas échéant les médecins traitants.
 - Participer aux rencontres du groupe régional « psy » des Réseaux d'ARA SEV.

- Les autres professionnels paramédicaux adhérents s'engagent également à :
 - Effectuer les bilans nécessaires indiqués par les médecins pilotes.
 - Communiquer dans l'intérêt de l'enfant avec les médecins pilotes, le médecin traitant, la coordination.

6.2. Rémunérations

Des prestations dérogatoires peuvent être validées par l'ARS pour les libéraux des Réseaux de suivi des enfants vulnérables. Cette rémunération sous temps l'adhésion du professionnel à REVA et son respect des bonnes pratiques énoncées dans la présente charte. Le tarif des actes dérogatoires est fixé chaque année par l'ARS. Le RSPA s'engage à rétribuer les pédiatres libéraux selon les directives de l'ARS.

6.3. Partenaires

Selon les besoins de l'enfant, un lien pourra être établi avec les différents partenaires institutionnels susceptibles de participer à l'évaluation et/ou au suivi de l'enfant : CAMSP (Centre d'Action Médico-social Précoce), CMP (Centre Médico-Psychologique), CMPPP, plateformes de coordination et d'orientation (PCO), et diverses institutions de prise en charge. Sont également concernés la PMI et la médecine scolaire.

Des conventions pourront être signées avec ces institutions afin de renforcer et de formaliser le partenariat avec REVA.

Des contacts pourront être pris avec les professionnels de la petite enfance (crèches...) et les écoles afin de faire le point sur les capacités et les difficultés de l'enfant et les aides éventuelles à lui apporter.

Aucun lien ne sera fait sans l'accord préalable des parents.

7. Engagement des parents

L'adhésion est gratuite pour les parents.

En signant la fiche d'adhésion, les parents acceptent le suivi de leur enfant au sein de REVA et s'engagent :

- Ils acceptent le fonctionnement de REVA.
- Ils sont les collaborateurs actifs par l'observation de leur enfant et collaborent avec le médecin pilote pour l'évaluation du développement.
- Ils prennent les rendez-vous aux dates prévues dans le calendrier de suivi (qui fixe le Parcours Personnalisé de Soins) et acceptent d'être convoqués, en cas d'oubli.
- Ils informent le plus rapidement possible le réseau en cas de changement de coordonnées.
- Les parents choisissent leur(s) médecin(s) pilote(s) dans la liste des médecins adhérents fournie par REVA, et s'assurent de sa disponibilité. Ils préviennent la coordination de tout changement.
- Ils ont accès aux données informatiques du dossier de leur enfant via le réseau en faisant une demande par e-mail à l'adresse de la coordination (reva@chu-clermontferrand.fr).
- Ils acceptent que les différents professionnels impliqués dans le suivi de leur enfant communiquent entre eux et partagent les informations nécessaires et les résultats d'examens ou de tests dans le respect du secret professionnel partagé.

Les parents sont représentés dans le comité de pilotage de REVA par des associations de parents qui sont à leur écoute.

En cas de difficulté, les parents sont invités à s'adresser à la coordination de REVA (reva@chu-clermontferrand.fr).

8. Modalités de coordination et de pilotage

Pilotage : Le comité de pilotage est l'instance de décision du Réseau, en lien avec le bureau de l'association faitière le cas échéant. Il est constitué de professionnels volontaires du champ médical, paramédical, psychologique, social (libéraux, hospitaliers et d'autres institutions) et de représentants des parents. Il se réunit au minimum une fois par an.

Coordination : La coordination de REVA comporte des collaborateurs mis à disposition du réseau de santé en périnatalité par le CHU de Clermont-Ferrand ou des praticiens bénévoles, selon le CPOM signé avec le réseau de santé en périnatalité dont il fait partie et l'ARS.

Rôles de l'équipe de coordination REVA :

- Animation du RSEV selon les orientations données par le comité de pilotage du RSPA.
- Gestion et suivi de l'adhésion des professionnels en lien avec le RSPA.
- Gestion et suivi de l'adhésion des patients en lien avec le RSPA.
- Organisation des formations des professionnels en lien avec le RSPA.
- Mises à jour du dossier patient informatisé en lien avec le RSPA.
- Actions d'évaluation du fonctionnement du réseau en lien avec le RSPA.



- Analyse épidémiologique des données recueillies en lien avec le RSPA.
- Rédaction du rapport d'activité annuel.
- Gestion des prestations dérogatoires (le cas échéant) en lien avec le RSPA.
- Travail et concertation régionale : RSEV, ARS....

9. Moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement

Le RSEV est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes.

Un budget prévisionnel est établi chaque année par le réseau et fait l'objet d'une décision de l'ARS. Un rapport d'activité est rédigé chaque année par REVA et est disponible sur son site internet pour les professionnels.

10. Evaluation

L'évaluation de REVA sera effectuée selon les indicateurs demandés par l'ARS et en accord avec les indicateurs nationaux proposés notamment par la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP).

L'évaluation porte sur des indicateurs de :

- fonctionnement du réseau.
- participation et d'intégration des patients.
- participation et d'intégration des professionnels.
- la qualité des soins.
- résultats.

11. Coordonnées

Cette charte de fonctionnement est commune aux 5 réseaux de la région Auvergne Rhône-Alpes et comporte des particularités du réseau d'Auvergne.

Les coordonnées des réseaux figurent ci-dessous :

Réseau Ecl' Aur
Hôpital de la Croix Rousse
Bâtiment F – 4^{ème} étage
103 Grand Rue de la Croix Rousse
69317 LYON Cedex 04
04 26 73 29 39
www.aurore-perinat.org
hcl.secretariat-eclaur@chu-lyon.fr

Suivi des Enfants Vulnérables sur le réseau
(SEVE)
Hôpital Nord
Bât F – Niveau 0 – Galerie Bleue
42055 SAINT-ETIENNE Cedex 2
04 77 82 91 77
www.chu-st-etienne.fr/seve
reseau.seve@chu-st-etienne.fr

Réseau Enfants Vulnérables Auvergne (REVA)
CHU Estaing
1 place Lucie et Raymond Aubrac
63003 CLERMONT-FERRAND
04 73 75 05 70
<http://www.auvergne-perinat.org>
reva@chu-clermontferrand.fr

Réseau Devenir RP2S
Centre Hospitalier Métropole Savoie
Bâtiment Le Tétras – BP 31125
73011 CHAMBERY Cedex
04 79 96 59 93
www.rp2s.fr
devenirrp2s@ch-metropole-savoie.fr

Réseau Naitre et Devenir
Ancien Hôpital Civil – RDC
CHU Grenoble CS 10 217
38043 GRENOBLE Cedex 9
04 76 76 95 31
www.rpai-perinat.org
nrandretsa@chu-grenoble.fr

12. Historique des versions

N° de version	Date Validation	Personne ayant validé	Date de diffusion	Modifications
2	07/04/2021	Vendittelli F pour le copil du RSPA	07/04/2021	Mise à jour
1	01/12/2016	Vendittelli F pour le comité scientifique du RSPA	05/2016	Création